

4 juillet 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le quatre (4) juillet 2023 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Audrey Lussier, René Martin, Simon Valcourt, Karine Dalpé, Marjolaine Berthiaume et Richard Turcotte, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

À vingt heures deux (20h02), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

23-07-131

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023.
4. **TRÉSORERIE :**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer 2023-06-25;
5. **ADMINISTRATION :**
  - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
  - 5.2 Vacances estivales – Fermeture de la Mairie du 24 au 27 juillet inclusivement;
  - 5.3 Règlement # 256-23 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité – Adoption.
6. **VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT :**
  - 6.1 Pompage, transport et disposition des boues de l'usine de traitement des eaux usées – Mandat.
7. **URBANISME :**
  - 7.1 Aucun point
8. **REQUÊTES DIVERSES :**
  - 8.1 Aucun point
9. **DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE:**
  - 9.1 Aucun point
10. **IMMEUBLES & PARCS :**
  - 10.1 ~~Foyer extérieur – Terrain de balles – Soumission de Fiture;~~
  - 10.2 Réfection de la salle municipale – Ingénieur en structure – Mandat.
11. **VARIA :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS :**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

- 10.1 Foyer extérieur – Terrain de balles – Soumission de Fiture et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

23-07-132

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE

### **4. TRÉSORERIE**

23-07-133

#### **4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2023-06-25**

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2023-06-25 des comptes payés et à payer au montant de 358 247,44\$ pour le mois de juin 2023, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de mai 2023 au montant de 25 406,90\$.

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 383 654,34\$.

ADOPTÉE

### **5. ADMINISTRATION**

#### **5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023.

23-07-134

#### **5.2 VACANCES ESTIVALES – FERMETURE DE LA MAIRIE DU 24 AU 27 JUILLET INCLUSIVEMENT**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la fermeture de la mairie pour les vacances estivales pour la période du 24 au 27 juillet 2023 inclusivement.

ADOPTÉE

23-07-135

#### **5.3 RÈGLEMENT # 256-23 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ – ADOPTION**

- 0.1 ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;
- 0.2 ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;
- 0.3 ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- 0.4 ATTENDU le règlement numéro 135 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives à l'enlèvement des résidus domestiques sur le territoire de la Régie;
- 0.5 ATTENDU que l'article 8.1 du Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises interdit la récupération et la valorisation de produits visés par le Règlement autrement que par les programmes officiels ;

4 juillet 2023

0.6 ATTENDU que, dans ce contexte, il y a lieu pour le conseil municipal de modifier le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

0.7 ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 6 juin 2023 ;

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1. D'AJOUTER, À L'ARTICLE 2.7 MATIÈRES NON ADMISSIBLES, L'ITEM SUIVANT :**

2.7.12 Tout produit visé par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (c.Q-2, r.40.1).

**2. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

**6. VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUT**

23-07-136

**6.1 POMPAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – MANDAT**

Considérant l'appel d'offres transmis à quatre entreprises en date du 22 juin 2023, pour le service de pompage, transport et disposition des boues de l'usine de traitement des eaux usées;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue à la suite de cet appel d'offres dont l'ouverture a eu lieu à 10h05, le 4 juillet 2023, en présence de la directrice générale, de la directrice générale adjointe et de l'adjointe administrative et dont voici les résultats (avant taxes) :

| <b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b> |              | <b>DISPOSITION<br/>DES BOUES<br/>PRIX AU MÈTRE<br/>CUBE<br/>(avant taxes)</b> | <b>CHARGEMENT<br/>ET TRANSPORT<br/>PRIX AU<br/>VOYAGE<br/>(avant taxes)</b> |
|-------------------------------|--------------|---|---|
| Vacuum Drummond inc.          | Option 1 an  | 49,25\$   | 1 275,00\$  |
|                               | Option 2 ans | 51,25\$   | 1 315,00\$  |

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à la l'unanimité des conseillers présents,

De retenir les services de Vacuum Drummond inc., pour le service de pompage, transport et disposition des boues de l'usine de traitement des eaux usées, et ce, pour une période de deux ans, soit du 4 juillet 2023 au 3 juillet 2025 inclusivement.

ADOPTÉE

**7. URBANISME**

Aucun point

**8. REQUÊTES DIVERSES**

Aucun point

**9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE**

Aucun point

4 juillet 2023

## **10. IMMEUBLES & PARCS**

23-07-137

### **10.1 RÉFECTION DE LA SALLE MUNICIPALE – INGÉNIEUR EN STRUCTURE – MANDAT**

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection de la salle municipale, une structure doit être installée afin de stabiliser la fondation à l'arrière du bâtiment;

Considérant que le chargé de projet de JCF architecte recommande de faire appel à un ingénieur de structure pour la conception des plans et devis pour la réalisation de ces travaux;

Considérant l'offre de services reçue en date du 27 juin 2023, de la firme Évolution expert-conseil inc.;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater la firme Évolution expert-conseil inc. pour la réalisation de ce mandat, et ce, conformément à l'offre reçue en date du 27 juin 2023.

ADOPTÉE

Aucun point

## **11. VARIA**

Aucun point

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

23-07-138

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt heures vingt et un (20h21), il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce ( ° ) jour de \_\_\_\_\_ 2023.

\_\_\_\_\_  
Richard Veilleux, maire

\_\_\_\_\_  
Carole Thibeault, directrice générale  
et secrétaire-trésorière